

**SUBDÉLÉGATION DE POUVOIRS
FERRANDI PARIS – CAMPUS DE SAINT GRATIEN**

Vu la délégation de pouvoirs ci-annexée, accordée le 2 janvier 2019 par Monsieur Stéphane FRATACCI, Directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France (CCIR),

Je soussigné, M. Bruno DE MONTE, Directeur de FERRANDI Paris - campus de Saint Gratien, donne subdélégation de pouvoirs à Mme Brigitte DUCHENE, en qualité de Responsable du pôle administratif et à Emmanuel PERIER, Responsable des enseignements, qui l'acceptent, à l'effet d'assurer pendant mes absences de la Région Ile-de-France et d'éventuels congés, la sécurité et la sûreté des personnes et des biens de FERRANDI Paris - campus de Saint Gratien, 17 boulevard Pasteur – 95210 Saint Gratien.

Les subdélégataires déclarent avoir une parfaite connaissance des droits et obligations qui résultent de la délégation de pouvoirs susvisée, consentie par M. Stéphane FRATACCI, Directeur général de la CCIR, et qui leur sont transférés à compter de ce jour dans les domaines ci-dessus précisés.

Lors de chacune de mes absences, je préciserai par note (qui sera affichée dans les lieux prévus à cet effet à FERRANDI Paris – campus de Saint Gratien), lequel des deux subdélégataires susvisés assurera la responsabilité de la sécurité du site.

Fait à Paris, le 2 janvier 2019 en un exemplaire

Le Primo-Délégant

signé

M. Stéphane FRATACCI